



Extrait du Accompagnement vers l'emploi

<http://emploi.spf75.org/Consultations-gratuites-du-Barreau-de-Paris>

# Consultations gratuites du Barreau de Paris

- Aides Sociales
- Accès au Droit



Date de mise en ligne : lundi 15 juillet 2013

## **Description :**

Des avocats du Barreau de Paris se tiennent à votre disposition dans différentes structures parisiennes. Vous pouvez les consulter gratuitement ; ils vous écouteront et répondront à vos questions juridiques. Certaines de leurs permanences sont organisées dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Paris.

---

**Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés**

---

**Des avocats du Barreau de Paris se tiennent à votre disposition dans différentes structures parisiennes. Vous pouvez les consulter gratuitement ; ils vous écouteront et répondront à vos questions juridiques. Certaines de leurs permanences sont organisées dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Paris.**

Consultations juridiques gratuites du Barreau de Paris

- ▶ au Palais de Justice (sans rendez-vous) :  
4 Boulevard du Palais 75001 Paris
  
- ▶ Permanence généraliste : galerie de Harlay, escalier S  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
  
- ▶ Permanence Â« droit du travail Â» : galerie de Harlay, escalier S  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
  
- ▶ Permanence Â« droit de la famille Â» : galerie de Harlay, escalier S  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
  
- ▶ Permanence Â« droit du logement Â» : galerie de Harlay, escalier S  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
  
- ▶ Permanence « droit des victimes d'infractions pénales »  
Palais de Justice : face à l'escalier A De 9h30 à 12h30 sur place  
Par téléphone : 01 44 32 49 01 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h)
  
- ▶ Permanence sur les questions de tutelle, de curatelle et de droit du handicap.  
Un avocat vous conseille gratuitement et sans rendez-vous :
  - sur les questions relatives à la tutelle et à la curatelle : les lundis et vendredis de 14h à 17h
  - sur les droits des personnes handicapées : les mercredis de 14h à 17h  
Galerie de la 1re présidence (face à l'escalier A), et par téléphone au 01 44 32 49 95
  
- ▶ Permanence généraliste destinée aux personnes sourdes et malentendantes : Galerie de la 1re Présidence, face à l'escalier A  
le 2e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h